Submission to the Community Non-Profit Task Force

from the

New Brunswick Disability Executives' Network

c/o Premier's Council on the Status of Disabled Persons
440 King Street, Suite 648
Fredericton, New Brunswick E3B 5H8
Telephone: (506) 444-3000
Fax: (506) 444-3001
E-mail: pcsdp@gnb.ca

February 2007

Introduction:

The New Brunswick Disability Executives' Network (NBDEN) is a coalition of organizations and mostly non-profit agencies directly involved in advocating and/or providing direct services to persons with different disabilities in this province.

Each of the member organizations represents a distinct segment of the disability community but together they cover a wide range of types of disabilities, age levels and topics likely to be of interest to persons with disabilities. Some of the issues addressed by these groups include access to rehabilitation equipment and services; affordable and accessible housing; improved access to education, training, and appropriate employment opportunities; income security; accessible and affordable transportation options; inclusive recreation and social programs; access to public information in appropriate formats; and other relevant disability supports required to enable citizens with disabilities to fully participate in all aspects of their community and to fully enjoy their rights and responsibilities of citizenship.

The purpose of this joint submission from NBDEN is not to specifically present information about disability issues and recommendations on how to resolve them. We would rather focus on how government can strengthen effective partnerships with the many disability related non-profit community organizations who are anxious to build community capacity and to offer networks and needed supports for persons with disabilities in New Brunswick. We will leave the individual organizations to submit their own ideas about the specific needs of their members around specific disability issues. However, we thought it would be useful for the Community Non-profit Task Force to receive some of our suggestions on how government could be more helpful in assisting these disability related organizations to achieve ongoing objectives in a cost-effective and timely manner. **The following recommendations are not to be considered a final or all inclusive list but rather as a starting point for developing meaningful and ongoing partnerships between government and the community non-profit sector which is very active in the area of disability.**

We are encouraged by this effort of government to offer mutual dialogue and consultation on such an important concept of improved partnerships. However, we must also report that there is a significant level of skepticism

in the community as to whether or not we will see a significant and long-term commitment to sharing ideas and resources to meet mutual targets for improving services throughout the province. There is also some concern that government may wish to offload responsibilities to community non-profit organizations without addressing the fundamental issue of adequate financial and human resources required to carry out the various objectives and specific programs of such non-profit groups struggling to survive and to meet the high level of community needs.

The NBDEN members are willing to make the leap of good faith that this communication and consultation exercise is not only genuine but has the potential of re-organizing the community non-profit sector and the relationship with government to make both partners more effective in addressing the needs of our citizens within the joint capacity of human and financial resources likely to be available now and for the foreseeable future.

We have also looked for ways to improve productivity and outcomes within current levels of resources. We want everyone to also recognize that increasing the volume of activity and services to be offered from the non-profit sector to address the actual real needs of the community will certainly require financial investments not yet available in the current system. We would invite your feedback to the following recommendations and would be happy to elaborate on the rationale behind them as well as to work cooperatively in developing an efficient implementation strategy for any of these recommendations accepted by government. These recommendations are not necessarily listed in order of priority.

Recommendations:

1. The Government of New Brunswick should develop fair and reasonable criteria for a meaningful and comprehensive grant program to be available for eligible non-profit groups to cover some of their core operating expenses related to staffing, office rent, utilities, supplies, etc. so that eligible non-profit groups would have greater predictable operational stability. They would then be able to focus more of their public fundraising on costs for direct program services which would be more effective in generating donated support from the public at large.

2. Funding contracts with non-profit agencies and the provincial government should be set up for a multi-year cycle when possible to enable predictability of program funding and management of staff resources etc. We would suggest a three-year budget cycle as appropriate but still including the necessary accountability measures and the option to terminate contracts for unsatisfactory performance.

3. The Government of New Brunswick should consider automatically waiving property taxes for buildings owned and operated by eligible non-profit community organizations.

4. The Government of New Brunswick could consider waiving rental fees for eligible groups using space in government owned buildings.

5. The Province of New Brunswick should enact appropriate volunteer liability protection legislation to prevent frivolous legal proceedings against volunteers who have acted in good faith and without personal financial gain in activities related to their roles with non-profit organizations. (See legislation in N.S.)

6. Government should investigate whether they could help non-profit groups to access coverage under Government's insurance plans or to help groups to jointly obtain insurance at lower net costs to individual groups.

7. The Province of New Brunswick should clarify the legal responsibilities for governance volunteers such as members of the Board of Directors for non-profit organizations so that more persons

would be willing to serve in that capacity without fear about personal responsibilities or legal risks that they did not understand. Governance volunteers who have acted in good faith, with due diligence, and without personal profit should be clearly protected from legal liability for their volunteer efforts to help their community and the organizations from the non-profit sector.

8. How could Government assist non-profit groups to obtain pension and health benefits for the employees of non-profits who cannot afford group benefits on their own.

9. Government should ensure that all public facilities, programs, services, and information are barrier free to persons with different disabilities.

10. Government should adopt a formal policy to encourage government employees to be allowed to volunteer with non-profit community agencies. Community service activities should be included in the permanent personnel file of any government employee who has volunteered time in the non-profit sector.

11. Government employees should be eligible for consideration to be temporarily seconded during work time to assist with the development and delivery of services within the non-profit sector and/or to participate in a particular project or event deemed to be of value. Such arrangements would have to be based on mutually beneficial guidelines as to the amount of time to be made available and for what specific purpose. Usually such arrangements would be for a fixed period of short-term duration or on a periodic part-time basis to avoid undue hardship to the employer and to avoid abuse and would have to be approved with the employee's supervisor.

12. Government should offer on going diversity training to their employees to be more aware of the challengers faced by citizens with disabilities and other minority groups.

13. Government should allow eligible non-profit community-based organizations to purchase office supplies through "Central Stores" to achieve lower costs possible through their bulk purchasing. Every

dollar saved from overhead or administrative costs can then go to increased direct program services.

14. Government should allow eligible non-profit organizations to be connected to the government Internet server system and to access lower telephone rates under that the current government telephone service system which would usually be cheaper compared to the same communications services provided in the private sector to non-profit groups.

15. Government should be encouraged to offer recycled government office equipment and/or surplus furniture to non-profit organizations at no cost as another way to provide support through services in kind.

16. Government should allow eligible non-profit organizations to promote their activities, awareness and fundraising campaigns, and/or volunteer opportunities through the internal communications system of government.

17. Staff and volunteers of non-profit community agencies should be able to participate in appropriate training sessions offered through the internal provincial government human resource training opportunities for government employees when such training seats could be added at little or no cost.

18. Government departments and agencies should look for additional partnership opportunities with non-profit disability groups to efficiently deliver public services in such program areas as the recycling of rehabilitation equipment; diversity training for government employees; employment services counseling and job placements for persons with disabilities etc.

19. Disability related non-profit organizations should have regular opportunities for consultations about government programs and services intended to address the needs of citizens with disabilities.

20. Communications New Brunswick should be tasked with the mandate to provide public relations advice and support to eligible non-profit community organizations. This could include such services as assistance with preparing appropriate public messages to promote the

need for people to volunteer in their community and to promote examples of best practices within the non-profit sector that could serve as a role model for others and to generate support from the public at large.

21. The annual report for each government department and agency should include a mandatory section to provide accountability on what specific measures they have undertaken in the previous year to demonstrate their involvement and concrete support with the non-profit community sector in New Brunswick.

22. Government should look for ways to provide financial or tax incentives for more citizens to become more active volunteers through such measures as covering limited out-of-pocket expenses for providing transportation services to people in need; a possible tax credit for approved volunteer time; curriculum credit in the school system and the postsecondary education system to encourage students to find ways to become connected with the community through volunteer service with a non-profit organization; etc.

23. The provincial government should hold an annual conference involving both community and government stakeholders to review and acknowledge best practices in the past year and to develop further opportunities for effective and efficient cooperation between government and the non-profit sector that could create and maintain further effective partnerships which meet common objectives.

24. Future partnerships between the government and the non-profit sector need to be outcome oriented and accountable but should also have the necessary flexibility to effectively manage available resources to meet stated priorities. Some of the previous accountability measures used by government seemed to focus on measuring things that are not relevant or appropriate to the task at hand.
Someone once said that "Not all things that can be counted--count; and not all things that count; can be counted."

In certain situations related to the delivery and evaluation of social programs, we have to recognize that some positive outcomes will take a significant period of time to be demonstrated. Therefore in some partnership agreements, the accountability measures need to look not just at financial

expenditures and short-term statistics but should be able to review the long-term potential for positive outcomes and significant social and economic gains.

Conclusion:

The member groups of NBDEN are pleased to share these recommendations with the Community Non-profit Task Force. We look forward to receiving some feedback from you and would be happy to arrange a joint session to discuss these ideas further or to give you some of our feedback to any suggestions you may wish to discuss before you finalize your report. We wish you every success in moving forward on the challenges to be examined as part of your review.

Attached you will find a list of the member groups of NBDEN who have endorsed this joint submission to date.

Member groups of NBDEN who have endorsed this joint submission

- Premier's Council on the Status of Disabled Persons
- Neil Squire Foundation
- New Brunswick Association for Community Living
- Canadian Deafblind & Rubella Association
- Canadian Mental Health Association
- Canadian Paraplegic Association (N.B.) Inc.
- Stan Cassidy Centre for Rehabilitation
- Saint John Deaf and Hard of Hearing Services Inc.
- South-East Deaf and Hard of Hearing Services Inc.
- Learning Disabilities of N.B.
- Muscular Dystrophy Canada
- Canadian National Institute for the Blind – N.B. Division
- Easter Seals New Brunswick

Mémoire présenté au Groupe d'étude sur le secteur communautaire sans but lucratif

par le

Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick

a/s Conseil du Premier ministre sur la condition
des personnes handicapées
440, rue King, Bureau 648
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H8
Téléphone : 506-444-3000
Télécopieur : 506-444-3001
Adresse électr. : pcsdp@gnb.ca

Février 2007

Introduction

Le Réseau du personnel de direction des personnes handicapées (RPDPH) est principalement un regroupement d'organismes sans but lucratif voués à la défense ou à la prestation de services directs aux personnes de cette province aux prises avec diverses déficiences.

Chaque organisme membre représente un segment distinct de la communauté de personnes handicapées. Ensemble, ces organismes englobent un large éventail de types de déficiences, de niveaux d'âge et de sujets qui sont susceptibles d'intéresser les personnes handicapées. Voici quelques-unes des questions abordées par ces groupes : accès à du matériel et à des services de réadaptation; logement accessible et abordable; accès amélioré à l'éducation, à la formation et à des possibilités d'emploi qui conviennent; sécurité du revenu; choix de transport accessibles et abordables; programmes sociaux et de loisirs inclusifs; accès à l'information publique dans des formats appropriés; et autres mesures de soutien utiles afin de permettre aux personnes handicapées de participer à part entière à tous les aspects de leur communauté, de jouir pleinement de leurs droits et d'assumer leurs responsabilités à titre de citoyen.

Ce mémoire collectif du RPDPH n'a pas pour but de présenter précisément des renseignements sur les questions liées aux personnes handicapées, ni de formuler des recommandations sur la manière de régler ces questions. Nous mettons plutôt l'accent sur la façon dont le gouvernement peut consolider des partenariats efficaces avec plusieurs organismes communautaires sans but lucratif qui interviennent auprès des personnes handicapées. Tous ces groupes sont disposés à renforcer la capacité communautaire, à établir des réseaux et à offrir le soutien nécessaire aux personnes handicapées du Nouveau-Brunswick. Il reviendra à chaque organisme de soumettre ses propres idées concernant les besoins de ses membres relativement aux questions touchant spécifiquement les personnes handicapées. Il nous apparaît toutefois utile de présenter certaines de nos suggestions au Groupe d'étude sur le secteur communautaire sans but lucratif. Nous proposons des pistes de solution pour que le gouvernement puisse mieux aider les associations de personnes handicapées à réaliser leurs objectifs continus en temps opportun et de manière rentable. **Les recommandations suivantes ne sont pas une énumération finale ou inclusive. Il s'agit plutôt d'un point de départ en vue d'établir des partenariats productifs et continus entre**

le gouvernement et le secteur sans but lucratif communautaire dont les membres sont très actifs auprès des personnes handicapées.

Cette décision du gouvernement d'entamer une consultation et un dialogue mutuels sur la question des partenariats améliorés est certes encourageante. Nous tenons cependant à préciser qu'il existe un scepticisme réel au sein de la communauté. Les intervenants se demandent si cet exercice de consultation donnera lieu à un engagement tangible et à long terme d'échanger des idées et des ressources afin d'atteindre des objectifs mutuels en vue d'améliorer les services dans l'ensemble de la province. On craint également que le gouvernement décide de transférer ses responsabilités aux organismes sans but lucratif communautaires sans essayer, au préalable, de régler la question fondamentale du manque de ressources humaines et financières adéquates. Ces ressources s'avèrent nécessaires pour réaliser les divers objectifs et mettre en œuvre les programmes précis de ces groupes sans but lucratif qui tentent de survivre et de répondre aux nombreux besoins de la communauté.

Les membres du RPDPH sont prêts à donner la chance au coureur et d'envisager cet exercice de consultation et de communication comme une démarche qui est non seulement authentique, mais qui peut restructurer le secteur sans but lucratif communautaire et les rapports avec le gouvernement. Cette restructuration permettrait aux deux partenaires d'agir de façon plus efficace afin de combler les besoins de nos résidents en fonction des ressources financières et humaines conjointes qui pourraient être disponibles actuellement et dans un avenir prévisible.

Nous avons également examiné des façons d'améliorer la productivité et les résultats en tenant compte des ressources actuellement disponibles. Nous voulons également que chaque personne reconnaisse que l'accroissement du volume d'activités et de services offerts par le secteur sans but lucratif, afin de répondre aux besoins réels de la communauté, nécessitera obligatoirement d'autres investissements financiers qui ne sont pas encore disponibles dans le système actuel. Nous vous invitons à exprimer vos commentaires sur les recommandations suivantes. Nous serons ravis d'approfondir le raisonnement qui soutient ces recommandations. Nous sommes également disposés à travailler en collaboration en vue d'établir une stratégie de mise en œuvre efficace pour les recommandations qui seront acceptées par le gouvernement. Les recommandations qui suivent ne sont pas nécessairement énumérées en ordre d'importance.

Recommandations

1. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait établir des critères équitables et raisonnables en vue d'un programme de subventions utile et global à l'intention des groupes sans but lucratif admissibles. Ce programme de subventions permettrait de couvrir certaines dépenses de fonctionnement de base comme la dotation de personnel, la location de bureaux, les services, les fournitures, etc., de sorte que ces groupes sans but lucratif admissibles auraient une stabilité de fonctionnement prévisible. Ces organismes seraient ainsi en mesure d'utiliser davantage les fonds recueillis au moyen d'activités publiques de financement afin d'offrir des programmes de services directs qui seraient plus efficaces pour inciter le public à accorder son appui sous forme de dons.

2. Des contrats de financement avec des organismes sans but lucratif et le gouvernement provincial devraient être établis pour plusieurs années lorsque cela est possible pour que le financement du programme et la gestion du personnel, etc. soient plus prévisibles. Nous suggérons un cycle budgétaire de trois ans selon ce qui convient; ce cycle devant cependant inclure des mesures de reddition des comptes nécessaires et permettre la résiliation du contrat en cas de rendement insatisfaisant.

3. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait songer à établir une exonération automatique des impôts fonciers pour les bâtiments dont des organismes communautaires sans but lucratif sont propriétaires et exploitants.

4. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait songer à ne pas exiger les frais de location imposés aux groupes admissibles qui utilisent de l'espace dans ses édifices.

5. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait adopter une loi sur la protection des bénévoles afin de prévenir les poursuites judiciaires frivoles contre des bénévoles qui ont agi de bonne foi et sans chercher à obtenir un gain financier dans des activités liées à leur rôle au sein d'organismes sans but lucratif. (Voir la Loi en vigueur en Nouvelle-Écosse)

6. Le gouvernement devrait vérifier comment il peut aider les groupes sans but lucratif à avoir accès à une protection dans le cadre des régimes d'assurance du gouvernement ou comment il peut les aider à souscrire collectivement une assurance à des coûts moins élevés pour chaque groupe.

7. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait préciser les responsabilités juridiques des bénévoles qui assument un rôle de gouvernance comme les membres des conseils d'administration d'organismes sans but lucratif. Un plus grand nombre de personnes accepteraient ainsi d'exercer ces fonctions sans craindre les responsabilités personnelles et les risques juridiques qu'ils ne comprennent pas. Les bénévoles qui assument un rôle de gouvernance et qui agissent de bonne foi, avec diligence raisonnable, sans chercher à obtenir des bénéfices personnels, devraient être bien protégés contre toute responsabilité légale relativement à leurs efforts en tant que bénévoles afin d'aider leur communauté et les organismes du secteur sans but lucratif.

8. Comment le gouvernement aide-t-il les groupes sans but lucratif à avoir des régimes d'assurance-maladie et des régimes de retraite pour les employés qui n'ont les moyens de souscrire à des régimes collectifs seuls?

9. Le gouvernement devrait s'assurer que les installations, les programmes, l'information et les services publics sont accessibles à toutes les personnes handicapées.

10. Le gouvernement devrait adopter une politique officielle afin d'encourager les fonctionnaires à s'engager comme bénévoles au sein d'organismes communautaires sans but lucratif. Les activités de service communautaire devraient être inscrites dans le dossier de tout employé du gouvernement qui a fait du bénévolat dans le secteur sans but lucratif.

11. Il faudrait offrir aux fonctionnaires la possibilité d'être prêtés de façon temporaire pendant leurs heures de bureau afin qu'ils puissent collaborer à l'élaboration et à la prestation des services dans le secteur sans but lucratif ou participer à un projet ou à une activité qui est valable. Ce genre d'arrangement devrait être fondé sur des

lignes directrices qui sont mutuellement avantageuses en ce qui concerne le temps accordé et le but précis. Ce genre d'arrangement serait établi pour une période fixe ou de courte durée de façon à éviter des difficultés excessives pour l'employeur et d'empêcher des abus. Un tel arrangement devrait aussi être approuvé par le superviseur de l'employé.

12. Le gouvernement devrait offrir diverses séances de perfectionnement à ses employés de façon à mieux les sensibiliser aux défis que doivent relever les personnes handicapées et d'autres groupes minoritaires.

13. Le gouvernement devrait autoriser les organismes communautaires sans but lucratif à acheter des fournitures de bureau au moyen du « magasin central » de façon à diminuer les coûts par l'achat en vrac. Chaque dollar économisé sur le plan des frais généraux ou des coûts administratifs peut ensuite servir à accroître les services des programmes existants.

14. Le gouvernement devrait permettre aux organismes sans but lucratif admissibles de se brancher à son serveur Internet et de bénéficier des tarifs téléphoniques réduits de son système de service téléphonique actuel. Ce système est habituellement plus économique que les mêmes services de communication offerts par le secteur privé aux groupes sans but lucratif.

15. Le gouvernement devrait être encouragé à offrir, sans frais, du matériel de bureau recyclé ou du mobilier non utilisé aux organismes sans but lucratif; ce serait une autre façon d'assurer un soutien au moyen de services en nature.

16. Le gouvernement devrait autoriser les organismes sans but lucratif admissibles à faire la promotion de leurs activités, à organiser des campagnes de sensibilisation et de financement ou à créer des possibilités de bénévolat au moyen de son réseau de communication interne.

17. Il faudrait offrir au personnel et aux bénévoles des organismes communautaires sans but lucratif l'occasion de participer aux séances de formation offertes par les programmes internes de

formation des ressources humaines du gouvernement provincial à l'intention des fonctionnaires lorsque des places peuvent être ajoutées à peu de frais ou gratuitement.

18. Les organismes et les ministères du gouvernement devraient songer à créer d'autres partenariats avec des groupes de personnes handicapées sans but lucratif de façon à offrir des services publics efficaces dans des secteurs de programme, par exemple : recyclage du matériel de réadaptation; formation sur la diversité à l'intention des fonctionnaires; counseling en services d'emploi et services de placement à l'intention des personnes handicapées; etc.

19. Les organismes sans but lucratif qui interviennent auprès des personnes handicapées devraient avoir l'occasion de participer régulièrement à des consultations concernant les services et programmes du gouvernement destinés à répondre aux besoins des personnes handicapées.

20. Il faudrait confier à Communications Nouveau-Brunswick le mandat d'offrir des conseils et un soutien en relations publiques aux organismes communautaires sans but lucratif admissibles. Ces services pourraient comprendre un soutien pour la rédaction de messages publics appropriés visant à sensibiliser les gens au besoin de s'engager bénévolement dans leur communauté et de faire la promotion d'exemples de pratiques exemplaires dans le secteur sans but lucratif, ce qui pourrait servir de modèle aux autres et susciter le soutien du public en général.

21. Le rapport annuel de chaque ministère et organisme du gouvernement devrait comprendre une partie obligatoire sur la reddition des comptes pour les mesures précises qui ont été prises l'année précédente afin d'attester de l'engagement du gouvernement et de son soutien concret au secteur communautaire sans but lucratif au Nouveau-Brunswick.

22. Le gouvernement devrait chercher des moyens d'offrir des incitatifs financiers ou fiscaux qui inciteraient les citoyens à être plus actifs comme bénévoles. Les mesures suivantes pourraient être envisagées : couvrir les frais remboursables limités des personnes qui fournissent des services de transport aux personnes qui en ont

besoin; crédit d'impôt éventuel pour le bénévolat approuvé; crédit du programme d'études dans le système scolaire et le système d'enseignement postsecondaire afin d'encourager les élèves et les étudiants à trouver des façons de s'intégrer à la communauté en faisant du bénévolat au sein d'un organisme sans but lucratif; etc.

23. Le gouvernement provincial devrait tenir une conférence annuelle regroupant des intervenants de la communauté et du gouvernement afin d'examiner et de mettre en valeur les pratiques exemplaires appliquées l'année précédente et afin de créer d'autres possibilités de coopération efficace et efficiente entre le gouvernement et le secteur sans but lucratif; cette coopération pourrait créer et maintenir d'autres partenariats efficaces qui répondent à des objectifs communs.

24. Les futurs partenariats entre le gouvernement et le secteur sans but lucratif doivent être centrés sur les résultats et rendre des comptes. Toutefois, ils doivent aussi avoir la souplesse nécessaire pour bien gérer les ressources disponibles afin de répondre aux priorités énoncées. Certaines mesures de responsabilité précédentes appliquées par le gouvernement semblaient mettre l'accent sur des actions mesurables qui ne sont pas pertinentes ou appropriées pour l'exécution de la tâche à accomplir.
Une personne a déjà mentionné que « Toutes les actions qui peuvent être comptées—ne sont pas nécessairement valables; et ce n'est pas toutes les actions qui comptent qui peuvent être mesurées. »

Dans certaines situations ayant trait à la prestation et à l'évaluation de programmes sociaux, nous devons reconnaître qu'il faudra plus de temps pour attester de l'utilité de certains résultats positifs. Cependant, dans certaines ententes de partenariat, les mesures de reddition des comptes ne doivent pas être uniquement axées sur les dépenses financières et les statistiques à court terme, mais elles devraient tenir compte du potentiel à long terme de résultats positifs et de bénéfices substantiels sur le plan social et économique.

Conclusion

Les groupes membres du RPDPH sont ravis d'échanger ces recommandations avec le Groupe d'étude sur le secteur communautaire sans but lucratif. Nous espérons obtenir vos commentaires. Nous serons heureux d'organiser une séance conjointe pour discuter davantage de ces idées ou pour exprimer nos opinions sur vos suggestions avant que vous mettiez la dernière touche à votre rapport. Nous vous souhaitons tout le succès possible dans vos efforts pour relever les défis qui font partie de votre étude.

Vous trouverez ci-annexée une liste des groupes membres du RPDPH qui ont appuyé ce mémoire conjoint jusqu'à présent.

Groupes membres du RPDPH qui ont appuyé ce mémoire conjoint

- Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
- Fondation Neil Squire
- Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire
- Association canadienne de la surdi-cécité et de la rubéole
- Association canadienne de la santé mentale
- Association canadienne des paraplégiques (N.-B.) inc.
- Centre de réadaptation Stan Cassidy
- Saint John Deaf and Hard of Hearing Services Inc.
- Services des sourds et des malentendants du Sud-Est inc.
- Troubles d'apprentissage du Nouveau-Brunswick
- Dystrophie musculaire Canada
- Institut national canadien pour les aveugles – Division du Nouveau-Brunswick
- Timbres de Pâques du Nouveau-Brunswick